



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740 Courrier électronique: pauvrete@clc.net

Les membres: ATD Quart Monde, Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs de Québec, Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO), Confédération québécoise des coopératives d'habitation, Confédération des syndicats nationaux (CSN), Conférence religieuse canadienne - section Québec (CRC-Q), Fédération des femmes du Québec, FRAPRU, Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire, Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).

Communiqué 1 de 2

Une loi-cadre pour éliminer la pauvreté:

Un projet audacieux et maintenant incontournable!

Québec, le 01/06/99. Aurons-nous un jour au Québec une loi-cadre pour éliminer la pauvreté? Plus de soixante mille personnes déjà ont répondu à la question en signant la pétition lancée par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté et affirmant : «Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons.» Des milliers d'entre elles, provenant de pratiquement tous les secteurs de la société et de toutes les régions du Québec, ont dit: «Faisons-là, cette loi, et ça se fera!». Et elles se sont réunies localement au moins une fois au cours des derniers mois pour réfléchir ensemble et contribuer au contenu de cette loi. Dorénavant une chose est sûre: l'idée qu'on se donne au Québec une loi-cadre pour éliminer la pauvreté, une idée apparue dans le sillage du Parlement de la rue, est là pour rester et elle est en train de prendre une ampleur incontournable.

C'étaient là les deux objectifs du Collectif pour l'année 1998-1999 : devenir nombreux, nombreuses, à vouloir une telle loi et contribuer à son contenu. Ces objectifs ont été cooptés par le réseau qui s'est peu à peu formé autour de l'idée depuis l'automne dernier. Le Collectif tient d'ailleurs aujourd'hui au Centre Lucien-Borne à Québec une rencontre élargie avec ses organisations membres et des personnes et groupes agissant comme relayeurs dans différentes régions et secteurs d'activité. Ceci pour faire le point sur l'évolution de ce travail de mobilisation à contre-courant et voir venir la suite.

La pauvreté : un problème de société majeur qui peut être solutionné

La pauvreté est un problème de société majeur et planétaire qui a la particularité au Québec de persister dans une société riche qui serait capable de le régler. Environ une personne sur cinq vit au Québec les conséquences de cette forme d'exclusion qui ne touche pas seulement l'aspect économique mais un ensemble indissociable de droits pourtant reconnus. Une personne sur dix ne dispose pas des dollars vitaux nécessaires pour couvrir ses besoins essentiels. Et la preuve est faite dorénavant : la croissance économique ne règle pas en soi les inégalités, elle les accroît.

Un mouvement de citoyenneté en émergence

Pour des milliers de personnes, pauvres ou non, cette situation est devenue intolérable. Depuis la Marche des femmes contre la pauvreté en 1995, un mouvement citoyen de lutte contre la pauvreté est en émergence. Il a d'abord proposé une clause d'appauvrissement zéro pour le cinquième le plus pauvre de la population, puis une direction claire avec le slogan «De l'appauvrissement zéro à la pauvreté zéro». Il y avait là l'essence d'un programme. La première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, inaugurée en 1997, invitait à l'audace.

C'est alors que le Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO) a mis au jeu à l'automne 1997 l'idée d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté qui pourrait engager la population du Québec et son gouvernement dans une action résolue et non partisane qui viserait à franchir en dix ans les étapes qui pourraient faire de la société québécoise une société libre de pauvreté et d'exclusion. Cette loi serait à construire ensemble en donnant une place première aux personnes qui vivent la pauvreté dans le processus. Une base de discussion fournissait un point de départ.

Devant l'adhésion remportée par l'idée, les organismes nationaux qui l'avaient appuyée se sont formés au début de 1998 en Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. En prenant ainsi le relais du CAPMO, le Collectif assurait des bases solides pour passer de l'intention à l'action et pour traverser les étapes du processus de citoyenneté nécessaire à l'adoption d'une telle loi. Il est maintenant composé de plusieurs organisations actives en milieu populaire, syndical, féministe, professionnel, religieux et même financier, qui lui assurent une large représentativité.

Un réseau, une pétition, des outils pour contribuer au contenu de la loi

Vu l'importance de l'enjeu, le Collectif a choisi de commencer par se donner des bases solides avant d'aller sur la place publique. En septembre 1998, il a publié une trousse d'animation contenant une pétition, des outils de travail, la base de discussion de départ et des déclencheurs qui ont connu une large diffusion. Neuf mois plus tard, c'est tout un réseau, ouvert et décentralisé, qui s'est mis en place. Des centaines d'activités ont été menées par l'équipe du Collectif et par les groupes multiplicateurs, de La Reine, en Abitibi, à New Richmond, en Gaspésie. Des collectifs de travail sont actifs dans presque toutes les régions. Les appuis s'accumulent de même que les contributions au contenu de la loi.

Cette opération s'avère dès maintenant un succès sur le plan de la lutte à l'exclusion au moins de deux façons: par la place qu'ont prise les personnes qui vivent la pauvreté dans le processus et par l'émergence d'une conscience solidaire qui traverse les barrières sociales. Comme le dit Claude Gariépy, un syndiqué CSN impliqué dans la promotion du projet au niveau municipal: *«Quand la pauvreté disparaît, c'est toute la société qui change.»*

Il est clair que ce mouvement de citoyenneté ne fait que commencer. Déjà l'étendue du support à l'idée étonne. Sur la liste des appuis d'organismes, outre les membres du Collectif et plusieurs groupes nationaux, on compte de nombreux groupes de base, cuisines collectives, groupes de défense de droits, centres de femmes, groupes d'alphabétisation, syndicats locaux, communautés religieuses, paroisses, mais aussi quatre CLSC, un CLD, une caisse populaire, une commission scolaire, des conseils

d'établissement d'école, une chambre de commerce, une municipalité et même une section locale, la section des Laurentides, de la Société nationale des QuébécoisEs. Dans ce processus, des professionnel-le-s en santé publique tout comme des personnes sans-abri auront eu l'occasion d'exprimer leurs vues. Lesquelles auront été soigneusement consignées et compilées en vue de fournir la base de cette loi... en construction collective.

Une loi-cadre, un moyen à l'avant-garde!

Une loi-cadre n'est certes pas le seul moyen, ni même un moyen suffisant pour éliminer la pauvreté. Elle est un moyen qui permet une stratégie nationale de lutte à la pauvreté qui doit s'intégrer à un ensemble de stratégies locales et internationales et à une résistance de tous les instants aux ravages causés par l'économie néolibérale. En même temps, une loi-cadre c'est une bonne stratégie au tournant du 21^e siècle pour imposer qu'on tienne compte à un niveau national des engagements qu'ont pris les États du monde, à Copenhague par exemple en 1995, de réduire la pauvreté et même d'éliminer la très grande pauvreté. Si la stratégie québécoise est à l'avant-garde et pourrait constituer une première en matière de lutte à la pauvreté, elle est confirmée largement par des positions récentes de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le développement. C'est ce qu'ont compris les déléguées internationales de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000, qui ont décidé l'automne dernier de marcher en réclamant chacune dans leur pays une loi-cadre pour éliminer la pauvreté.

La suite

Et la suite? Vivian Labrie, porte-parole du Collectif, précise: *«Notre action ne fait que commencer. Au cours des prochains mois, nous allons compiler et chercher à saisir à travers les contributions reçues les fils conducteurs d'un contenu de loi qui pourrait nous ressembler, nous rassembler et nous décider. Nous le proposerons à notre réseau pour débat. Après quoi, il sera grand temps de passer à l'étape plus politique en vue de concrétiser ce projet par une véritable législation. Que les élu-e-s y pensent : nous allons leur proposer alors une occasion unique de faire beaucoup de bien au Québec.»*

D'ici là la population est invitée à joindre les rangs de ce mouvement de citoyenneté en émergence en signant et en faisant signer la pétition qui circule à cet effet. Les organismes sont invités à manifester leur appui par une lettre. Le Collectif reçoit aussi, jusqu'au 30 juin, les contributions de quiconque voudrait s'exprimer sur le contenu à viser par cette loi. On peut se procurer les outils d'animation en s'adressant au Collectif (C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5. Téléphone: (418) 525-0040. Télécopieur: (418) 525-0740. Courrier électronique: pauvrete@clic.net)

Faisons-là cette loi, et ça se fera!



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740 Courrier électronique: pauvrete@dic.net

Les membres: ATD Quart Monde, Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs de Québec, Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO), Confédération québécoise des coopératives d'habitation, Confédération des syndicats nationaux (CSN), Conférence religieuse canadienne - section Québec (CRC-Q), Fédération des femmes du Québec, FRAPRU, Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire, Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).

Communiqué 2 de 2

Une loi-cadre pour éliminer la pauvreté:

Un signal clair, nécessaire et urgent!

Québec, le 01/06/99. Pourquoi une loi-cadre pour éliminer la pauvreté demandera-t-on? Parce que c'est un moyen pour se donner une stratégie globale connue de toutes et tous et parce qu'il y a urgence de le faire.

De plus en plus de personnes prennent conscience de l'urgence d'un mouvement global et concerté de lutte à la pauvreté. Vivian Labrie, porte-parole du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, résume ce sentiment d'urgence: *«La preuve est maintenant faite que la croissance économique telle qu'on la connaît ne réduit pas les écarts, mais qu'elle les augmente. Il faut donner un signe clair à la société qu'on ne peut pas laisser faire ça. De toute évidence, sans action citoyenne majeure dans les prochains mois, il n'y a absolument rien en vue qui puisse donner espoir d'un virage sur la question de la pauvreté et de l'exclusion dans les politiques des gouvernements fédéral et québécois. Les derniers budgets gouvernementaux sont absolument éloquentes là-dessus : en période de surplus, alors qu'on s'apprête à diminuer les impôts, rien n'est prévu pour améliorer les revenus des personnes trop pauvres pour payer des impôts.»*

Les derniers recensements montrent que les écarts s'accroissent sans cesse entre le cinquième le plus pauvre et le plus riche de cette société. On pourrait croire qu'il y aurait là matière à mobiliser un gouvernement dans le support qu'il apporte aux personnes pour s'en sortir, notamment en matière d'aide à l'emploi. Pourtant, le gouvernement du Québec a diminué ses budgets au niveau des mesures actives d'aide à l'emploi pour les chômeurs et chômeuses de longue durée. Pire encore, alors qu'il a utilisé des surplus ponctuels dans le dernier budget pour éponger la dette des établissements de santé et d'éducation, du côté des mesures d'aide à l'emploi, il a imputé au budget de cette année les dépassements de l'année dernière. Où est le droit à l'emploi quand on limite davantage les chances des plus exclu-e-s de s'en sortir?

On pourrait parler aussi de la tendance subite des deux gouvernements à changer les méthodes statistiques de calcul des taux de pauvreté : plutôt que de chercher à diminuer la pauvreté, on change la méthode pour la calculer. *«Avec une loi-cadre, explique Vivian Labrie, on serait obligé de se questionner avant de prendre des décisions. On ne pourrait plus faire semblant que le problème n'est pas là.»*

Une stratégie globale pour un problème global

Beaucoup de gens comprennent aussi que l'enjeu est plus qu'économique. Ce n'est pas seulement le droit à un revenu décent qui est en cause, mais bien le fait que la pauvreté, l'exclusion, l'absence de sécurités de base, les contrôles humiliants, privent les personnes de l'ensemble de leurs droits. Tout le monde peut être touché et tout est touché : la vie dans la famille, dans son quartier, dans sa région, la santé, l'éducation, les liens sociaux, l'exercice de la citoyenneté, la capacité d'assumer ses responsabilités. C'est de respect des droits de la personne de façon globale dont il est question, des droits qui sont reconnus dans la Charte québécoise des droits et libertés, mais qui sont mis en échec tant qu'on ne se donne pas les moyens de les appliquer et de se responsabiliser collectivement d'un problème généré collectivement. Des déclarations récentes de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies le reconnaissent aussi amplement.

Penser en termes de stratégie globale, c'est déjà libérer des personnes d'un sentiment d'exclusion qui leur pèse souvent autant que les privations économiques. «Cela m'a donné un regard plus éclairé sur la situation des écarts et en tant qu'assistée sociale il me semble que cela m'enlève au plan social et économique une certaine culpabilité», écrivait une participante invitée à contribuer au contenu de la loi-cadre lors d'une animation menée par le Collectif.

Par ailleurs, plusieurs se rendent compte que devant la mondialisation des marchés, l'action locale ne suffit plus, les luttes morcelées non plus.

Une loi-cadre pour éliminer la pauvreté aurait pour effet d'engager toute la société avec son gouvernement et de contribuer à la mondialisation des solidarités en poursuivant ici un objectif irréfutable dans le contexte d'une Première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté: confronter les États aux engagements qu'ils ont pris sur cette question, notamment en 1995 au Sommet de Copenhague. Elle permettrait de tracer un programme avec des objectifs précis, un horizon, des premiers pas, des mécanismes d'évaluation et d'application. Elle aurait un impact sur l'ensemble des politiques du gouvernement. Elle permettrait d'agir avec plus de cohérence, d'autant plus que plusieurs ministères sont touchés dans leur mandat et plusieurs secteurs d'activité dans la société.

Une telle loi serait un signe donné à cette société de prendre acte que le problème de la pauvreté concerne tout le monde et qu'on peut proposer des actions plausibles pour la diminuer et tendre à l'éliminer. Et elle lancerait un message plus que nécessaire aux personnes qui vivent la pauvreté et l'exclusion : celui de garder espoir et de prendre leur place. Enfin, le faire ici indiquerait qu'on peut le faire ailleurs. La mondialisation des solidarités appelle ce type d'audace.